

DECRET N°2011-627 du 29 Septembre 20

Chargeant Monsieur **Blaise Onesiphore AHANHANZO GLELE**, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, de l'intérim de Monsieur **Lambert KOTY**, Ministre des Travaux Publics et des Transports pour compter du 08 au 15 septembre 2011

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le décret n° 2011- 500 du 11 juillet 2011 portant composition du Gouvernement,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Pour compter du **jeudi 08 au jeudi 15 septembre 2011**, Monsieur **Blaise Onesiphore AHANHANZO GLELE**, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, de l'intérim de Monsieur **Lambert KOTY**, Ministre des Travaux Publics et des Transports.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 Sept 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI